

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-1**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée		I-1 Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée		I-2 Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée		P-1 Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)		P-2 Parc et espace vert
H-5	Maison mobile		R-1 Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce		R-2 Récréation intensive
C-1	Accommodation		R-3 Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service		F-1 Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé		Usage spécifiquement permis
C-4	Poste d'essence / Station-service		Usage spécifiquement prohibé
C-5	Contraignant		Note:
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-2**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	<i>(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)</i>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-3**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	<i>(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)</i>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-4**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. Bureau de poste	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-5**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-6**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-7**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	<i>(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)</i>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-8**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

(R-526, art.4, modifié 2013-05-16)

Normes		Référence particulière:
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:
Somme des marges latérales min. (m)	4	Note 1 : Voir les dispositions relatives aux fermes équestres (chapitre 5); Note 2: Voir les dispositions applicables aux zones d'aménagement prioritaires (article 2.2.5)
Marge de recul arrière min. (m)	6	
Hauteur max. (étage)	2	Amendement: (R-116, art.5, en vigueur 2024-02-22)

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-9**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	<i>(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)</i>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-10**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
 - aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
 - aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **R-11**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)

- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)

- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:
Somme des marges latérales min. (m)	4	Note 1: Voir les dispositions applicables aux zones d'aménagement prioritaires (article 2.2.5)
Marge de recul arrière min. (m)	6	
Hauteur max. (étage)	2	Amendement: (R-116, art.5, en vigueur 2024-02-22)

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **M-1**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. Atelier d'usinage (3280) et entrepôt (6376)	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure	(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)	
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **M-2**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
 - aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
 - aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **M-3**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Zone de mouvement de terrain	
Somme des marges latérales min. (m)	4	Note:	
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **M-4**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration		
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
 - aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
 - aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **M-5**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. Infrastructure ferroviaire	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **P-1**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	<i>(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)</i>	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **P-2**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. Infrastructure ferroviaire	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	4	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	2	Zone de mouvement de terrain	
Somme des marges latérales min. (m)	4	Note:	
Marge de recul arrière min. (m)	4		
Hauteur max. (étage)	1	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **P-3**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. - Infrastructure ferroviaire	
C-7	Débit de boisson	- Étang d'épuration	
C-8	Hébergement léger	- Antenne de communication	
C-9	Hébergement d'envergure	- Voir texte ci-dessous (*)	
C-10	Érotique	(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)	
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

(*) Nonobstant toute autre disposition, une entreprise qui utilise, produit ou entrepose des substances dangereuses apparaissant à la liste des substances figurant à l'annexe 1 du *Règlement sur les urgences environnementales*, est autorisée exclusivement et spécifiquement dans cette zone aux conditions suivantes:

- obtenir les autorisations gouvernementales requises;
- produire un plan d'intervention d'urgence;
- sécuriser adéquatement les lieux;
- construire et utiliser une dalle étanche ou une fosse de rétention en cas de déversement accidentel pour éviter toute infiltration dans le sol;
- respecter une distance d'éloignement de 100 mètres de tout cours d'eau ou de toute zone autre qu'industrielle.

Voir aussi les dispositions relatives:

- à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	8	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	8		
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (étage)	1	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **P-4**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. Usine de filtration	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger	(R-507, art.9, en vigueur 2010-08-19)	
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	6	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	1.5	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	4		
Marge de recul arrière min. (m)	6		
Hauteur max. (étage)	2	Amendement:	

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone **I-1**

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé	Usage spécifiquement permis Note 1	
C-4	Poste d'essence / Station-service	Usage spécifiquement prohibé	
C-5	Contraignant	Note:	
C-6	Restauration	1. Antenne de communication	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)
- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)
- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	8	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	8	1. Une zone tampon de 5 m de large aménagée ou boisée en bordure de la limite de la zone résidentielle R-6 (article 7.11) (R-526, art.3, en vigueur 2013-05-16)	
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (étage)	2		

Grille des spécifications

Annexe 3 au règlement de zonage



Ville de
Daveluyville

Zone I-2

Classe d'usages			
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie légère
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	P-1	Communautaire
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-2	Parc et espace vert
H-5	Maison mobile	R-1	Récréation extensive
H-6	Logement intégré à un commerce	R-2	Récréation intensive
C-1	Accommodation	R-3	Récréatif particulier
C-2	Détail, administration et service	F-1	Ferme équestre
C-3	Véhicule motorisé		Usage spécifiquement permis Notes 1 - 2
C-4	Poste d'essence / Station-service		Usage spécifiquement prohibé
C-5	Contraignant		Note:
C-6	Restauration		1. Antenne de communication
C-7	Débit de boisson		2. Les usages autorisés conformément à l'article 2.2.4. du présent règlement et tous les autres usages non autorisés dans aucune des autres zones sont autorisés dans cette zone. (R-496, art.3, en vigueur 2009-10-22)
C-8	Hébergement léger		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int.		
C-12	Commerce particulier		

(*) Nonobstant toute autre disposition, une entreprise qui utilise, produit ou entrepose des substances dangereuses apparaissant à la liste des substances figurant à l'annexe 1 du Règlement sur les urgences environnementales, est autorisée exclusivement et spécifiquement dans cette zone aux conditions suivantes :

obtenir les autorisations gouvernementales requises ;

produire un plan d'intervention d'urgence ;

sécuriser adéquatement les lieux ;

construire et utiliser une dalle étanche ou une fosse de rétention en cas de déversement accidentel pour

éviter toute infiltration dans le sol ;

respecter une distance d'éloignement de 100 mètres de tout cours d'eau ou de toute zone autre qu'industrielle.

Voir aussi les dispositions relatives: - à la définition des usages principaux (annexe 2)

- aux usages permis et prohibés dans chaque zone (chapitre 2)

- aux usages complémentaires et temporaires (chapitres 3 et 4)

Normes		Référence particulière:	
Marge de recul avant minimale (m)	8	Zone inondable	
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{ère}	4	Note:	
Somme des marges latérales min. (m)	8		
Marge de recul arrière min. (m)	8		
Hauteur max. (étage)	1	Amendement:	